

ATELIER ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION

Imaginons des solutions pour redonner du sens à ceux
qui prennent soin de nous

État des lieux des professionnels de santé

Données démographiques

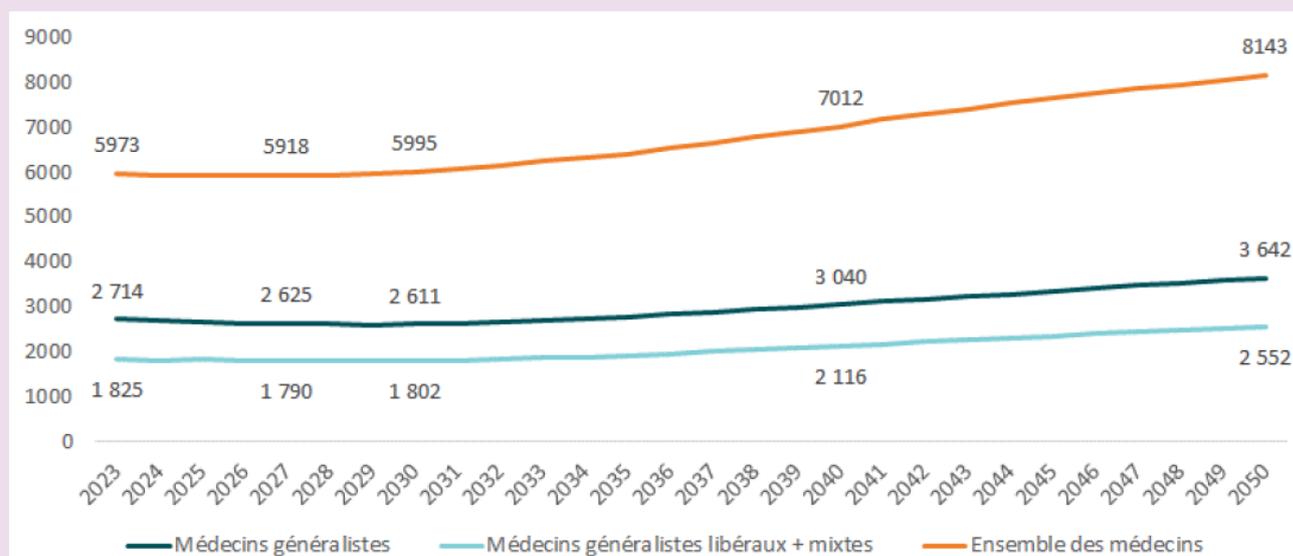
Médecins généralistes (au 21 août 2022)

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Nb de Médecins Généralistes y compris MEP	177	243	137	607	227	436	1 806	55 377
Densité MG y compris MEP pr 100.000 hab	58,34	56,25	62,10	99,87	68,74	64,23	70,19	85,40

Source : RPPS/Insee – données au 21 août 2022

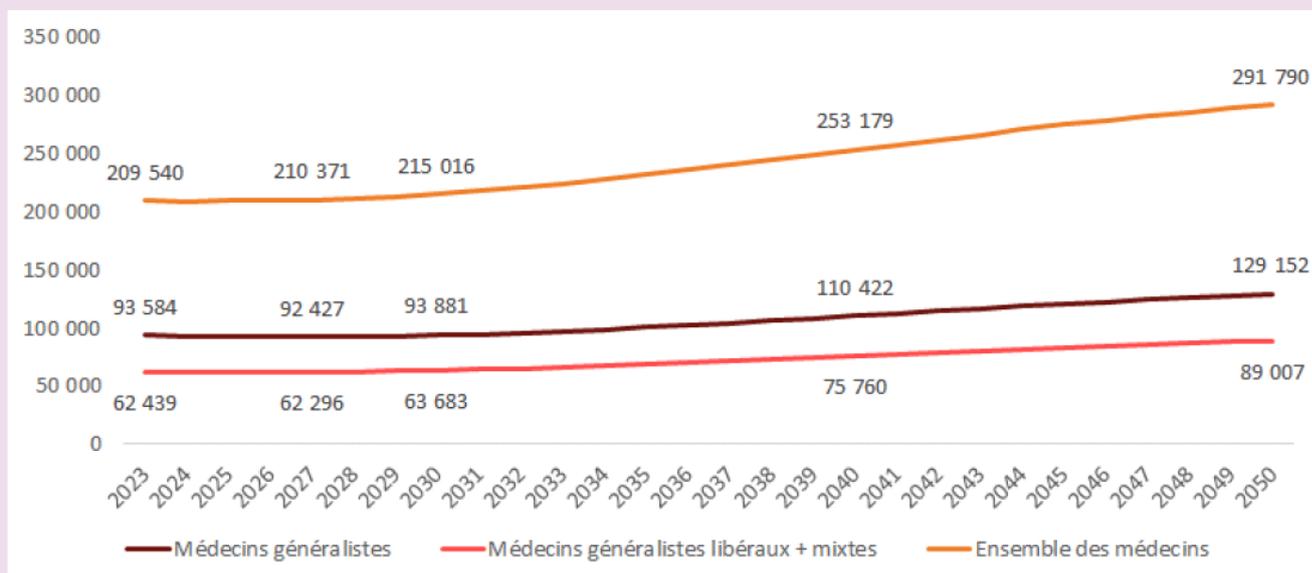
➤ En Centre-Val de Loire :

Au niveau régional, le nombre de médecins généralistes devrait diminuer jusqu'en 2029, pour ensuite progresser jusqu'en 2050. Pour les médecins généralistes libéraux et mixtes, la baisse des effectifs jusqu'en 2029 est plus modérée pour également augmenter jusqu'en 2050.



➤ En France (y compris les DOM) :

Au niveau national, l'augmentation des effectifs de médecins généralistes devrait débuter en 2026, légèrement plus tôt qu'en région Centre-Val de Loire.



Infirmiers libéraux

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre d'infirmiers	339	358	315	585	361	598	2 551
Densité Infirmiers pour 100.000 habitants	111,7	82,87	142,8	96,26	109,3	87,65	99,15

Source : RPPS/Insee – données au 21 août 2022

Chirurgiens-dentistes

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre de chirurgiens-dentistes	120	149	69	274	123	274	1 005
Densité chirurgiens-dentistes pour 100.000 habitants	39,55	34,49	31,28	45,08	37,24	40,36	39,06

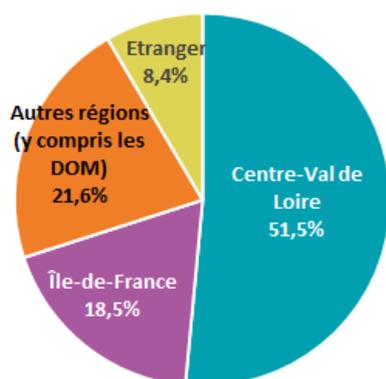
Masseurs-kinésithérapeutes

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre de MK	190	217	125	600	214	563	1 906
Densité MK pour 100.000 habitants	62,62	50,23	56,66	98,72	64,80	82,93	74,08

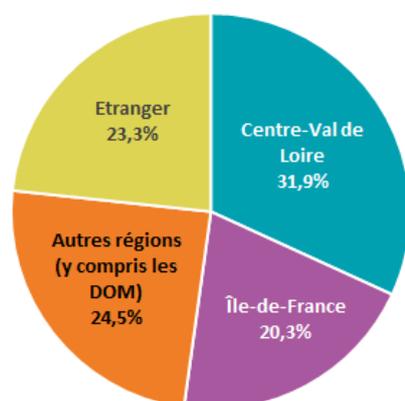
Source : RPPS/Insee – données au 21 août 2022

Les médecins à diplômes étrangers

Répartition des médecins généralistes en exercice ambulatoire de la région Centre-Val de Loire, selon leur région d'obtention de diplôme, en 2022



Répartition des médecins spécialistes de ville de la région Centre-Val de Loire, selon leur région d'obtention de diplôme, en 2022



Aides existantes (CESP, aides à l'installation, etc...)

Il existe de nombreux dispositifs d'aide à l'installation ou à l'exercice.

- Cf un résumé des aides : CESP, zonage + carte, aides à l'installation, etc. en annexe

<< Focus sur la formation >>

Création d'une faculté de médecine à Orléans

Il a été décidé en février 2022 la création d'un deuxième pôle de formation médicale en région Centre-Val de Loire et la transformation du CHR d'Orléans en CHU.

Le nombre des étudiants en médecine en région Centre-Val de Loire doit progresser de 300 en 2021 à 350 en 2022 et 500 en 2025. Le nombre des internes en région Centre-Val de Loire passe de 266 en 2021 à 300 en 2022 et 350 en 2023.

À la rentrée 2022, 105 places de PASS ont été ouvertes à l'Université d'Orléans (parcours d'accès spécifique santé : majeure santé avec mineure hors santé). À compter de la rentrée 2023, l'Université d'Orléans accueillera les premiers étudiants en deuxième année de médecine.

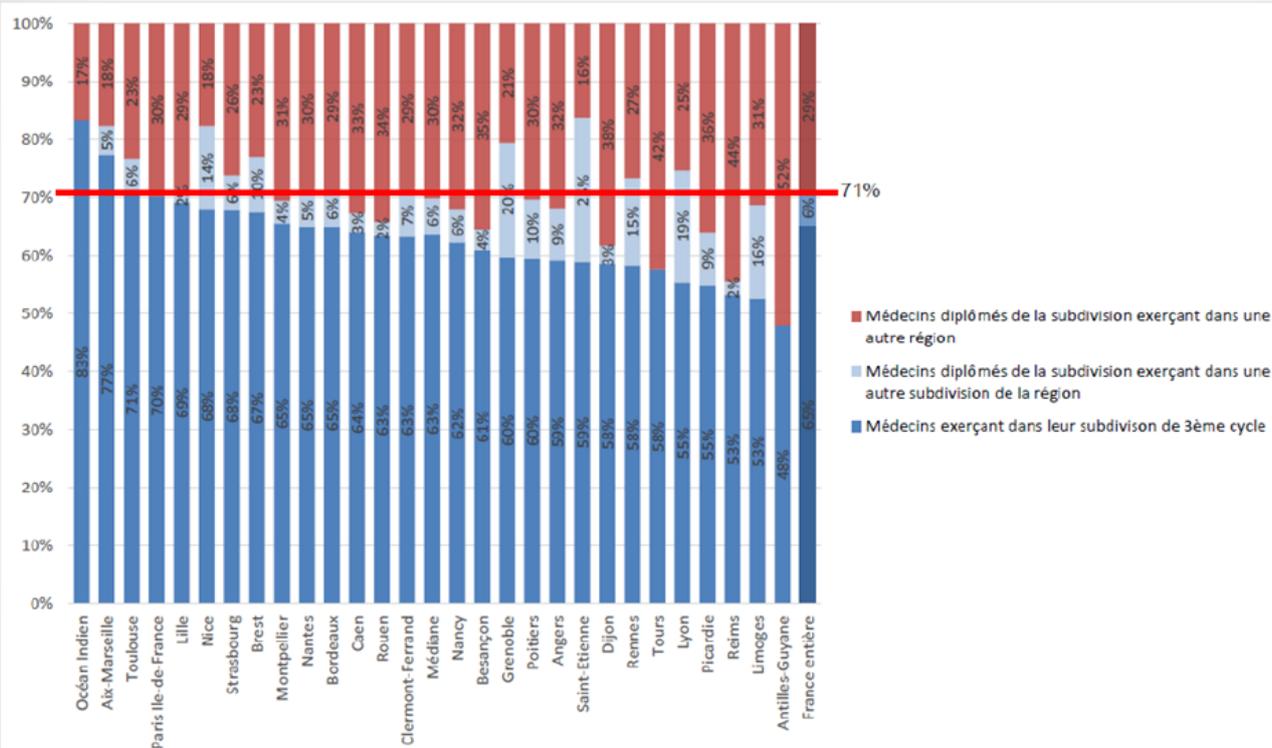
L'évolution du nombre des professionnels formés

L'évolution du nombre de professionnels de santé formés en région Centre-Val de Loire est la suivante :

- Étudiants de médecine : leur nombre a augmenté au fil du temps, il est passé de 235 à 255 en 2015, pour atteindre 300 en 2021, puis 350 en 2022.
 - Internes de médecine : passage de 234 en 2018 à 255 en 2019 puis 300 en 2022 (+ 28 %) et 350 en 2023.
- Étudiants de pharmacie : de 108 en 2020 à 120 en 2022 (+ 11 %).
 - Internes de pharmacie hospitalière et biologie médicale (pharmacie) : passage de 13 internes en 2019 à 20 en 2022.
- Étudiants en odontologie : de 27 formés hors région à 29 formés en région à partir de la rentrée 2022 ; objectif d'une formation complète en odontologie de 49 étudiants dans la région.
- Formation maieutique : depuis plusieurs années, 30 étudiants sont formés en région ; passage à 32 en 2022 et 36 pour 2023.
- Formation IDE : de 1 166 en 2018 à 1 431 en 2022 (+ 22 %), environ 1600 en 2023 (Ségur).
- Formation MK : de 90 places en 2018 à 100 en 2022 (+ 11 %), et 110 d'ici 2025.
- Formation d'aide-soignant : de 1 040 en 2019 à 1 322 en 2022 (+ 27 %).

Seuls 58 % des étudiants de médecine formés à Tours restent exercer en région Centre-Val de Loire, soit le plus faible taux pour une région hexagonale (cf graphique ci-dessous).

Lieu d'exercice des médecins en fonction de leur subdivision de diplôme



Sources : DREES/RPPS Médecins 2019 - Traitement ONDPS.

Champ : Médecins en activité en France inscrits à l'Ordre.

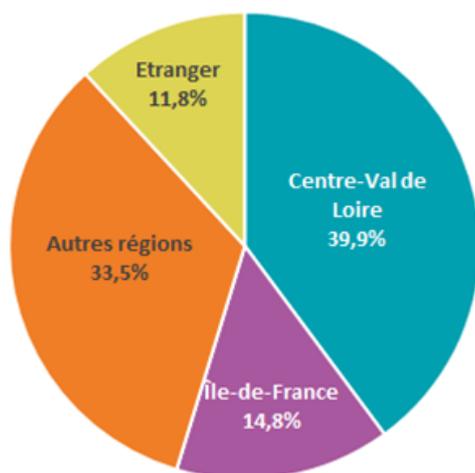
Lecture : 77 % des médecins diplômés de la subdivision Aix-Marseille exercent dans la subdivision Aix-Marseille et 5% dans la région d'Aix-Marseille, soit 82% dans Aix-Marseille et sa région. C'est plus que la moyenne nationale : 71% des médecins exercent dans leur région de diplôme (soit 65% + 6%).

Annexes

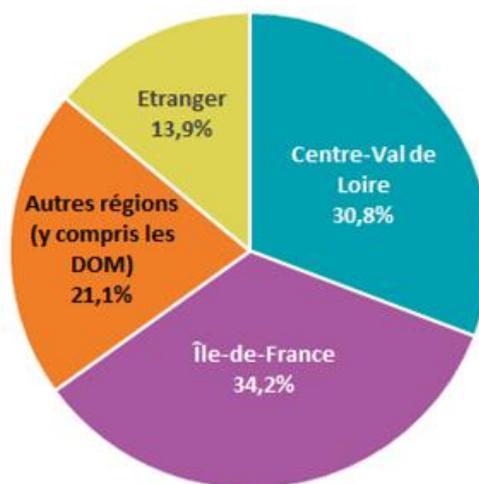
Les médecins à diplômes étrangers par département

Les généralistes

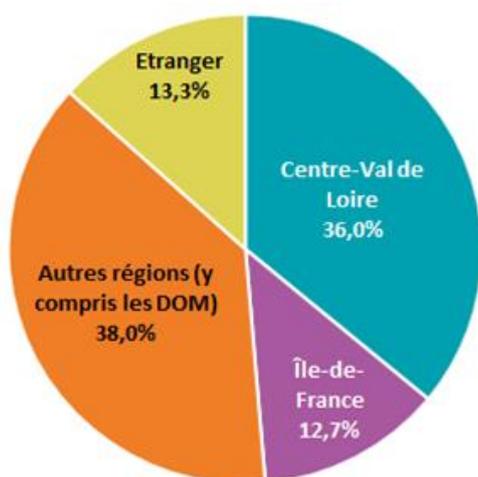
Cher



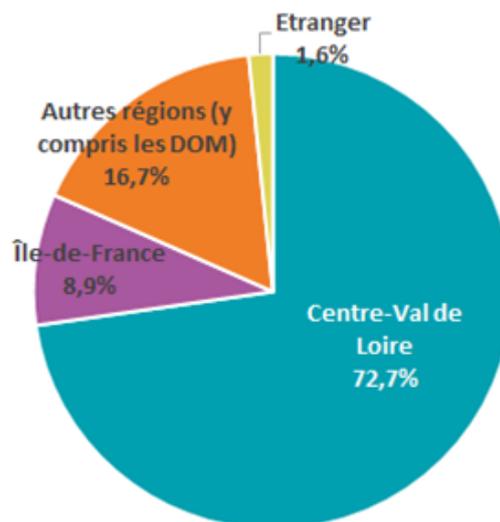
Eure-et-Loir



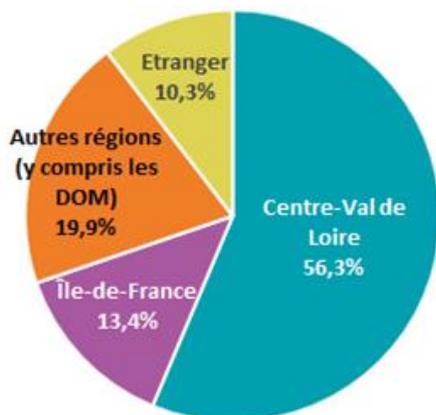
Indre



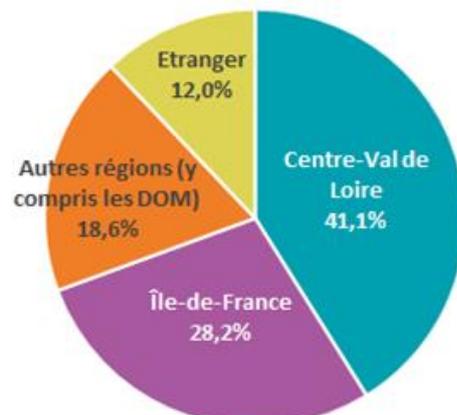
Indre-et-Loire



Loir-et-Cher

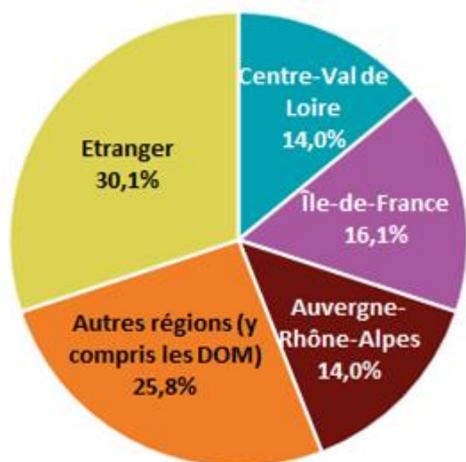


Loiret

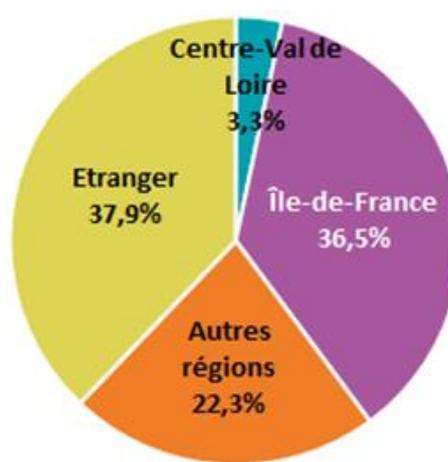


Les spécialistes

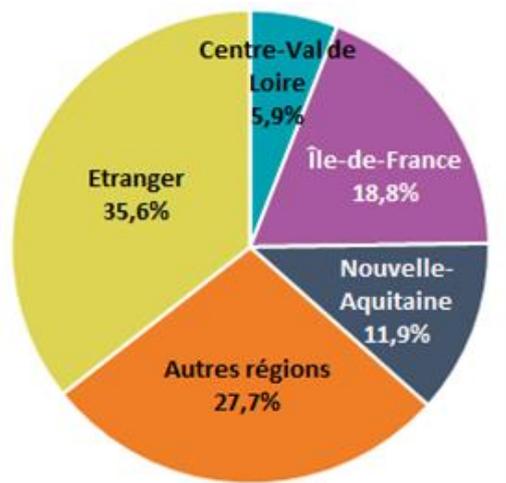
Cher



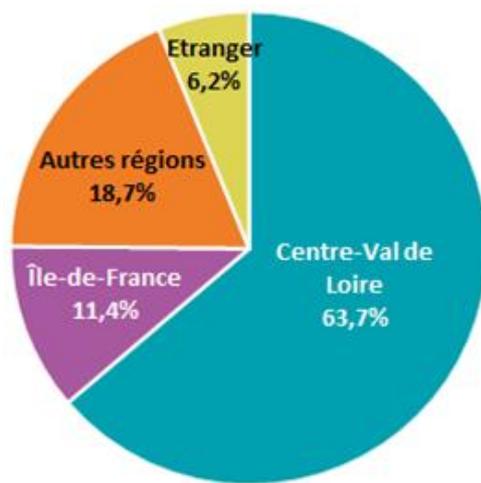
Eure-et-Loir



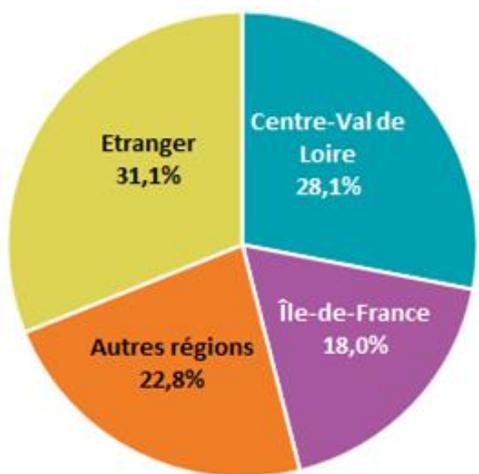
Indre



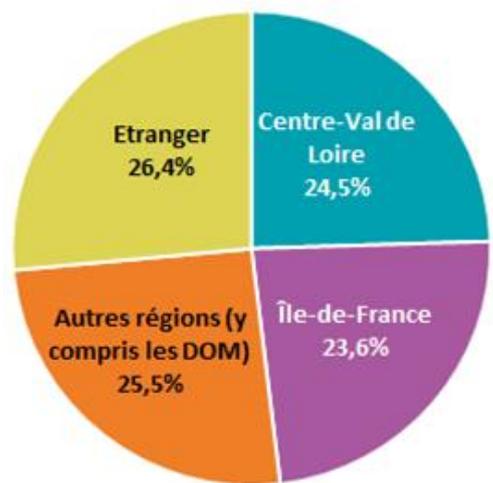
Indre-et-Loire



Loir-et-Cher



Loiret



Résumé des aides à l'installation

Les zonages

Préambule

Le directeur général de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté, après concertation avec les représentants des professionnels de santé concernés :

- les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins,
- le cas échéant pour certaines professions les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé.

Dans les zones où l'offre de soins est insuffisante, il existe des dispositifs d'aide.

Dans les zones où l'offre est excédentaire, il existe des dispositifs de restriction au conventionnement.

Zonage Médecins 2022

Avec le nouveau zonage arrêté début 2022, 84,5 % de la population de la région est désormais couverte (+ 10,4 points par rapport au précédent zonage) par un dispositif d'aide à l'installation (Zones d'intervention prioritaire et Zones d'action complémentaires). Près de 60 % de la population vit dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP), bénéficiant du maximum possible d'aide.

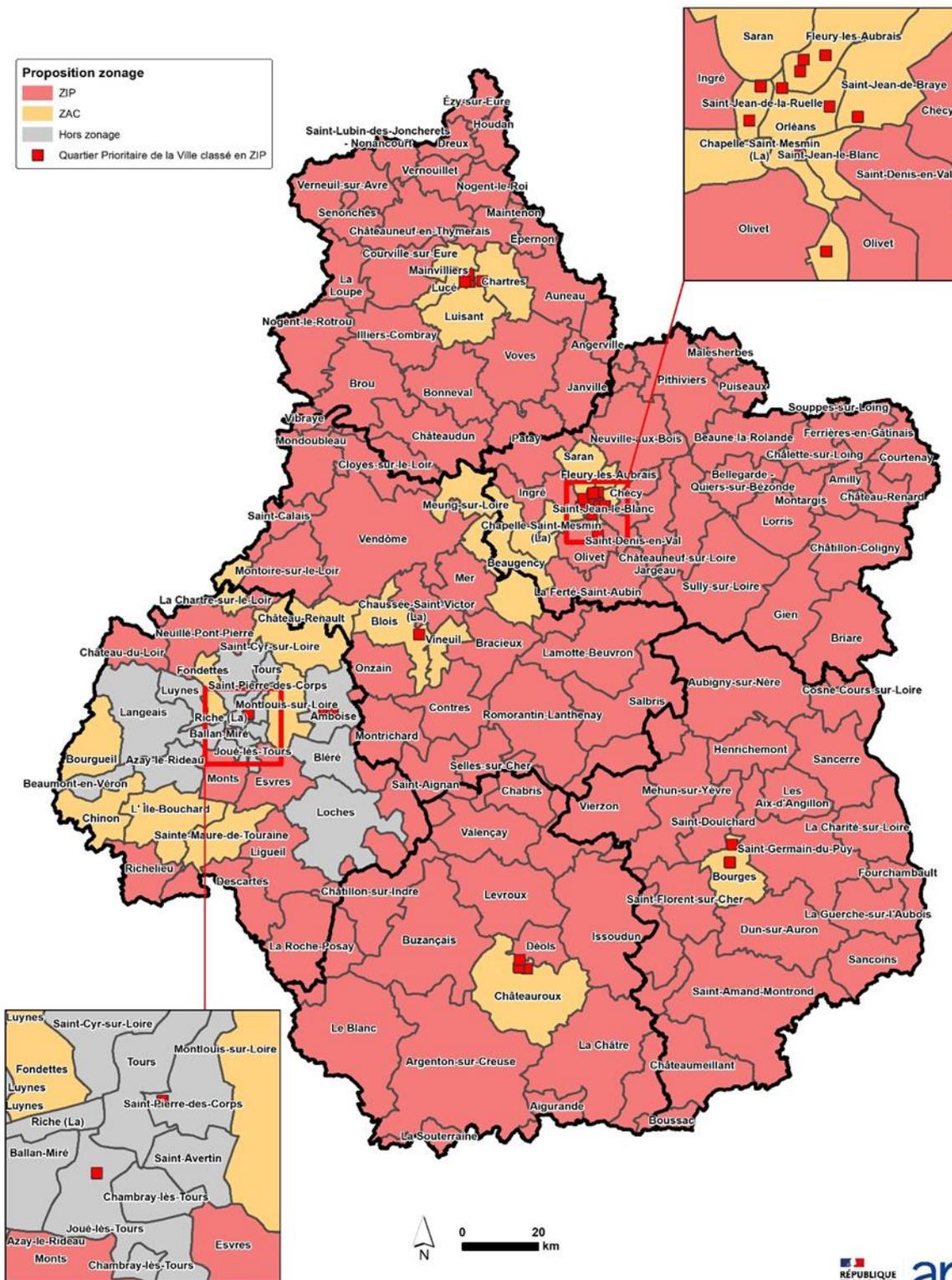
- Cf cartographie annexe ci-dessous
- Cf un résumé des aides en annexe ci-dessous

Chirurgiens dentistes, sage femmes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes

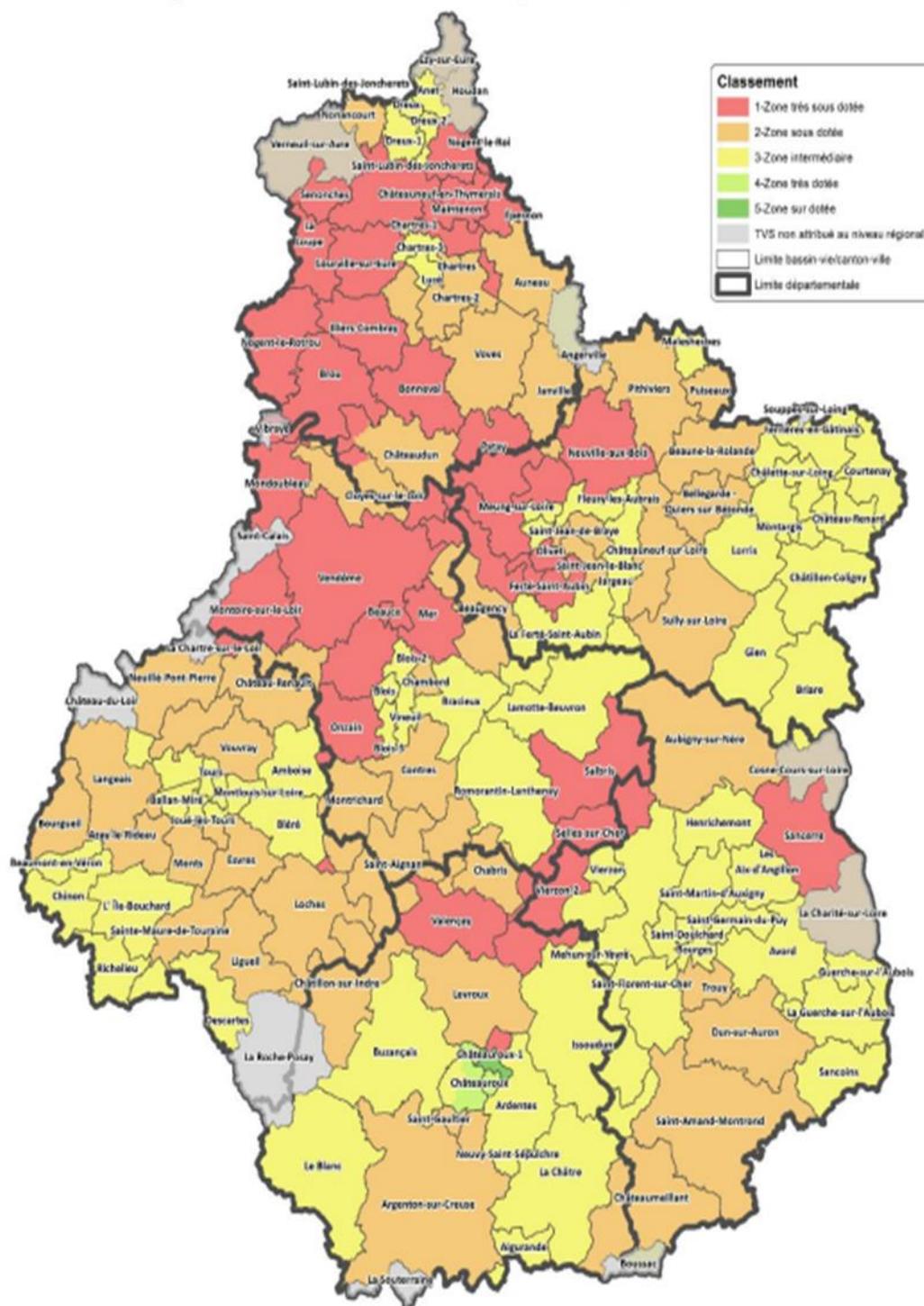
Pour ces professions, les zones sont classées selon leur sur ou sous dotation relative ; il n'y a pratiquement pas de zone surdotée en région Centre-Val de Loire et ce quelle que soit la profession.

- Cf la cartographie en annexe ci-dessous

Révision du zonage médecin en région Centre-Val de Loire - Décembre 2021



Cartographie des zones caractérisées par une offre insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant la profession d'infirmière en région Centre-Val de Loire



Les contrats d'engagement de service public (CESP)

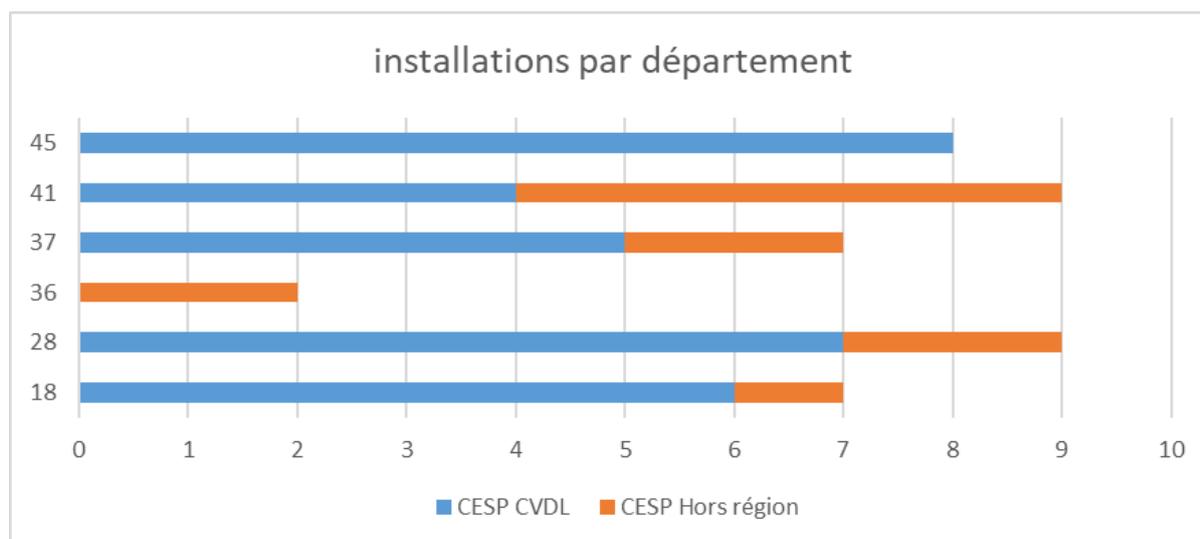
Le CESP, c'est quoi ?

Créé en 2009, le CESP a pour objectif d'assurer une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire et garantir ainsi à tous l'accès aux soins. Destiné aux étudiants en médecine et odontologie, il doit permettre de fidéliser des jeunes médecins dans des spécialités et des lieux d'exercice fragiles où la continuité de soins est menacée. Il propose à ce titre des mesures incitatives.

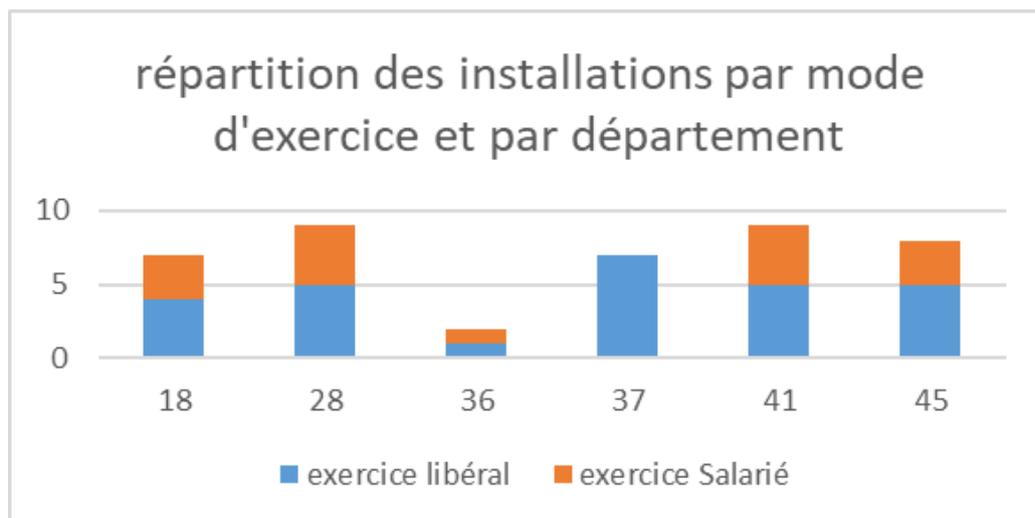
Une allocation mensuelle (1 200 euros) est versée aux signataires d'un CESP qui s'engagent à exercer leurs fonctions, à compter de la fin de leur formation dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins (ZIP et ZAC). L'engagement d'exercice porte sur une durée égale à celle de perception de l'aide. Ce dispositif est ouvert aux étudiants de deuxième cycle ou aux internes de troisième cycle des études de médecine et d'odontologie et les praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE).

Depuis 2010, le CESP a permis 42 installations dont 39 depuis 2016 en zones d'intervention prioritaire (ZIP) notamment dans les territoires les plus sous-dotés en MG comme le Cher et l'Eure-et-Loir. Parmi ces contrats, 30 ont été signés par des internes en formation à la faculté de Tours et 12 proviennent d'une autre région.

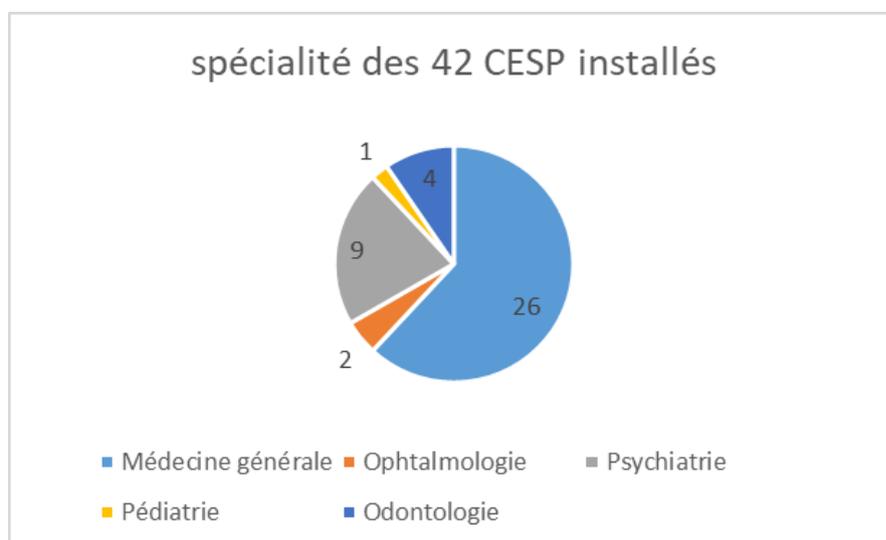
Où s'installent les CESP ?



Selon quel mode d'exercice ?



Sur quelle spécialité ?



Aides à l'installation

Ces aides sont accrochées aux dispositifs de zonage.

Il existe deux aides à l'installation :

- Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM) : le signataire bénéficie d'une aide financière significative dès l'installation, pour aider le médecin à faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité.

Le montant versé par la CPAM est de 50 000 € si au moins 4 jours d'exercice libéral par semaine (sinon proratisé).

- Le contrat de début d'exercice (CDE) : la signature de ce contrat ouvre droit à une rémunération complémentaire aux revenus des activités de soins (pour les installés et les remplaçants) et à une protection sociale maladie (uniquement pour les remplaçants). Il est destiné à garantir un revenu minimal à l'installation.

À ce jour en région Centre-Val de Loire, il y a 35 contrats de début d'exercice actifs.

Des aides à l'exercice professionnel des médecins existent également :

- **Contrat de stabilisation et de coordination médecin (COSCOM) :** Ce contrat vise à encourager les médecins impliqués en zone sous-dense dans :
 - la prise en charge coordonnée de leurs patients,
 - la formation des futurs diplômés au sein des cabinets libéraux pour faciliter leur installation et leur maintien, en libéral, dans ces territoires,
 - la réalisation d'une partie de leur activité libérale au sein des hôpitaux de proximité.

Le montant conventionnel est de 5 000€/an et des rémunérations optionnelles si maître de stage et exercice libéral en hôpitaux de proximité.

- **Contrat de Solidarité Territorial Médecins CTSM :** ce contrat vise à favoriser l'intervention ponctuelle de médecins venant exercer dans les zones sous-denses (tout type de vacation dès lors que cette dernière est autorisée par le conseil de l'Ordre - contrats avec un confrère ou une collectivité territoriale, etc...) = valorisation de + 25% sur les honoraires conventionnés liés à l'activité sur la zone.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION**